

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2020

TABLE DES MATIERES

GOVERNANCE	4
1. Débat sur l'opportunité de conclure ou non un pacte de gouvernance	4
FINANCES	5
2. Subventions 2020.....	5
3. Tarifs 2021	6
4. Budget déchets – Admissions en créances éteintes et clôture pour insuffisance d'actif ...	6
5. Avances 2021 du budget général vers les budgets « bois-énergie » et « déchets ».....	6
6. Décisions modificatives	7
7. Autorisation à donner au Président de procéder, en l'attente du vote du budget primitif au mandatement des dépenses dans la limite du ¼ des crédits votés au budget primitif 2020. 10	
ECONOMIE	12
8. Pass Commerce et Artisanat	12
9. Pass communes solidaires : Décisions du dernier Comité PCS.....	13
10. Pass communes solidaires : Attribution d'aide	15
11. Aide aux projets collaboratifs labélisées par les Pôles de Compétitivité pour la période 2021-2023/signature de la convention	15
12. Participation réalisation reportages video	17
AGRICULTURE	18
13. Aide à l'installation agricole	18
ASSAINISSEMENT	19
14. Débat sur la période de préconvergence tarifaire	19
ENERGIES RENOUVELABLES	21
15. Installation classée pour la protection de l'environnement	21
SPORT	23
16. Événementiels sportifs de territoire – Subventions 2020	23
CULTURE	24
17. Animation culturelle de territoire – Subventions 2020	24
18. Événementiel de territoire – Subventions 2020	24

L'an deux mil vingt, le mardi 1^{er} décembre à vingt heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Corlay, sur convocation du Président par courriel en date du 25 novembre 2020.

Présent(e)s : Mmes, MM. Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNE, Annie ROBERT, Olivier ALLAIN, Arlette MICHEL, François HINDRÉ, Hervé LE LU, Marie-Anne LE POTIER, Monique LE CLEZIO, Benoît LARVOR, Dominique VIEL, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Henri FLAGEUL, Jocelyne LE TINNIER, Isabelle COROUGE, Pascal ROUXEL, Jean-Noël LAGUEUX, Jean-Pierre LE BIHAN, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Yvon PERRIN, Roselyne ROCABOY, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Bruno LE BESCAUT, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Philippe PRESSE, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Michel SCOUARNEC, Evelyne BOSCHER, Daniel COGUIC, Odile LE STRAT, Henri DUROS, Nadine OLLITRAULT, Joël FERRON, Yannick BLANCHARD, Béatrice BOULANGER, Isabelle GORE-CHAPEL, Dominique DAUNAY, Joël CARREE, Patrick RAULT, Elisabeth POINEUF, Sébastien QUINIO, Gilles THOMAS, Georges LE FRANC, Alain GUILLAUME, Pierre PICHARD, Jean-Pierre JAGLIN, Nicole LE COUEDIC, Marie-Thérèse PITHON, Christian LE RIGUIER, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Loïc JAGLIN, Michel ROUVRAIS, Gildas ADELIS, Laure IVANOV, Guénaël CHOUPAUX ;

Excusé(e)s : Mmes, MM. Martine POULLAILLON (pouvoir à Mme Arlette HINGANT), Eric ROBIN (pouvoir à M. Benoît LARVOR), Claude DELAHAYE (pouvoir à M. Michel ROUVRAIS), Romain BOUTRON (pouvoir à M. Xavier HAMON), Chantal NEVO (pouvoir à M. Patrick RAULT), Laurent BERTHO, Evelyne GASPAILLARD (pouvoir à Mme Marie-Thérèse PITHON) ;

Également présent : M. Jean-Pierre QUINIO ;

Absent(e)s : Mme, MM. Mickaël LEVEAU, Jean-Luc LABBE, Virginie NOREE, Michel HESRY ;

Secrétaire de séance : M. Christian LE RIGUIER.

Exercice :	69
Présents :	59
Pouvoir(s) :	06
Pour :	65
Contre :	00
Abstention :	00

GOVERNANCE

Rapporteur : Monsieur Xavier HAMON, Président

1. DEBAT SUR L'OPPORTUNITE DE CONCLURE OU NON UN PACTE DE GOUVERNANCE

VU l'article L. 5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, créé par l'article 1 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite « Engagement et proximité » ;

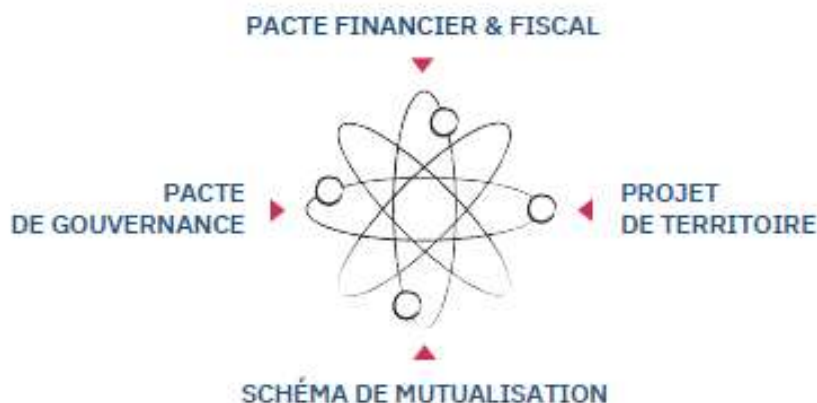
CONSIDERANT qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou une opération prévue aux articles L. 5211-5-1 A ou L. 5211-41-3, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant :

1. Un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public ;
2. Un débat et une délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement prévu à l'article L. 5211-10-1.

Si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il l'adopte dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendus dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Le pacte de gouvernance, introduit par la loi Engagement et Proximité est destiné à celles et ceux qui souhaitent installer, au sein de leur intercommunalité, un climat de confiance et susciter l'adhésion indispensable à la réussite du projet communautaire.

Complémentaire du projet de territoire et du pacte financier et fiscal, ce nouvel outil définit de nouvelles manières de fonctionner ensemble et fixe le cadre de référence des relations entre les communes et la communauté. Il peut par exemple préciser le rôle et l'articulation des instances politiques de l'intercommunalité (le conseil communautaire, le bureau et les commissions thématiques), créer de nouvelles instances de consultation (conférences des maires, commissions territoriales) ou encore définir de nouvelles orientations en matière de mutualisation.



Un pacte pour renforcer l'esprit communautaire

Bien que facultative, la mise en place d'un pacte de gouvernance doit être désormais tenue pour une condition nécessaire à la bonne marche des intercommunalités.

Nombre d'entre elles continuent de déplorer, bien des années après leur création, une gouvernance compliquée, sinon abîmée. Or, non seulement ces difficultés font perdre un temps précieux, mais elles minent le fonctionnement des EPCI et altèrent leurs capacités d'actions.

Le pacte de gouvernance peut et doit donc utilement contribuer à l'amélioration des relations entre les différentes composantes du bloc local, en favorisant la participation des maires à la gouvernance intercommunale, en renforçant le rôle des élus non communautaires, en organisant la formation des élus et la diffusion de l'information...

Parce que la manière d'élaborer le pacte constitue l'une des conditions de réussite de la démarche, Loudéac Communauté Bretagne Centre se donne pour ambition de réfléchir à l'opportunité d'un pacte de gouvernance.

Le conseil communautaire :

DÉCIDE

1. De créer un pacte de gouvernance entre les communes membres et Loudéac Communauté Bretagne Centre,
2. De travailler collégialement en parallèle sur un Projet de Territoire, un pacte financier et fiscal, un pacte de solidarité...

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Romain BOUTRON, Vice-Président

2. SUBVENTIONS 2020

VU les demandes de subventions formulées par les organismes suivants ;

VU l'avis de l'exécutif communautaire du 16 novembre 2020 ;

	OBJET	MONTANT
ECONOMIE		
Centre d'Information et de Prévention des difficultés d'entreprises (CIP 22)	Cotisation	500,00 €
	<i>Sous-total</i>	<i>500,00 €</i>
	TOTAL	500,00 €
AGRICULTURE		
Agriculteurs de Bretagne	Adhésion	5 135,20 €
	<i>Sous-total</i>	<i>5 135,20 €</i>
	TOTAL	5 135,20 €

Le conseil communautaire :

DÉCIDE

1. D'accorder les subventions 2020
2. D'autoriser le Président à mandater les subventions.

3. TARIFS 2021

Entendu le rapport du Président,

Le conseil communautaire :

DÉCIDE

1. D'adopter les tarifs 2021 présentés en annexe.

Monsieur Gilles THOMAS vote contre.

4. BUDGET DECHETS – ADMISSIONS EN CREANCES ETEINTES ET CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

VU l'instruction budgétaire et comptable M4, notamment la procédure relative aux effacements de dettes et clôture pour insuffisance d'actif ;

CONSIDERANT les bordereaux de situation dressés par le comptable public ;

A hauteur du montant notifié, ces dettes deviennent des créances éteintes et doivent obligatoirement faire l'objet d'un mandatement par l'ordonnateur au compte "6542" (créances éteintes - pertes sur créances irrécouvrables).

Entendu l'exposé du Président.

Le conseil communautaire :

DÉCIDE

1. D'admettre en créances éteintes, les sommes portées dans le tableau annexé pour un montant total de 113 574,21 €.

5. AVANCES 2021 DU BUDGET GENERAL VERS LES BUDGETS « BOIS-ENERGIE » ET « DECHETS »

Sur proposition du vice-Président aux finances,

Le conseil communautaire est appelé à :

DÉCIDER

1. D'autoriser le Président à verser une avance du budget général aux budgets annexes déchets et bois énergie pour pallier les ruptures de trésorerie.

Le montant de cette avance ne sera versé que si nécessaire et ne pourra excéder le montant de 1 000 000 € (pour le budget déchets) et 750 000 € (pour le budget bois énergie).

Le(s) remboursement(s) de cette avance sera(ont) effectué(s) par certificat administratif.

6. DECISIONS MODIFICATIVES

Sur proposition du vice-Président aux finances,

Le conseil communautaire :

DÉCIDE

1. D'adopter les décisions modificatives telles que présentées dans les tableaux ci-dessous.

22136	LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	DM n°4 2020
Code INSEE	LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE (150)	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM N° 4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-739211-01 : Attributions de compensation	0,00 €	95 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	95 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74124-01 : Dotation d'intercommunalité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €
R-74835-01 : Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	95 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	95 000,00 €	0,00 €	95 000,00 €
Total Général		95 000,00 €		95 000,00 €

22136	LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	DM n°1 2020
Code INSEE	ASSAINISSEMENT DSP LOUDEAC COMMUNAUTE (172)	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1068-921 : Autres réserves	0,00 €	206 865,91 €	0,00 €	0,00 €
R-1068-921 : Autres réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	731 779,96 €
TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	206 865,91 €	0,00 €	731 779,96 €
D-2315-921 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	524 914,05 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	524 914,05 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	731 779,96 €	0,00 €	731 779,96 €
Total Général		731 779,96 €		731 779,96 €

22136	LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	DM n°1 2020
Code INSEE	ASSAINISSEMENT REGIE LOUDEAC COMMUNAUTE (151)	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-878-921 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	677 532,29 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	677 532,29 €	0,00 €	0,00 €
R-778-921 : Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	677 532,29 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	677 532,29 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	677 532,29 €	0,00 €	677 532,29 €
 INVESTISSEMENT				
D-1068-921 : Autres réserves	0,00 €	360 111,11 €	0,00 €	0,00 €
R-1068-921 : Autres réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 149 941,53 €
TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	360 111,11 €	0,00 €	1 149 941,53 €
D-2313-921 : Constructions	0,00 €	789 830,42 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	789 830,42 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 149 941,53 €	0,00 €	1 149 941,53 €
Total Général		1 827 473,82 €		1 827 473,82 €

22136 Code INSEE	LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE DECHETS (153)	DM n°4 2020
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM N°4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-604 : Achats d'études, prestations de services	0,00 €	895 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6066 : Carburants	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6288 : Autres	0,00 €	360 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	1 271 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Salaires, appointements, commissions de base	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-64198 : Autres remboursements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	950 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	950 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6542 : Créances éteintes	0,00 €	115 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	115 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74 : Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	392 151,00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	392 151,00 €
R-7588 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	153 849,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	153 849,00 €
Total FONCTIONNEMENT	955 000,00 €	1 536 000,00 €	0,00 €	581 000,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	950 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	950 000,00 €	0,00 €
R-10222 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	850 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	850 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	950 000,00 €	950 000,00 €
Total Général		581 000,00 €		581 000,00 €

7. AUTORISATION A DONNER AU PRESIDENT DE PROCEDER, EN L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF AU MANDATEMENT DES DEPENSES DANS LA LIMITE DU 1/4 DES CREDITS VOTES AU BUDGET PRIMITIF 2020.

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (V) précise que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le conseil communautaire

DÉCIDE

1. D'autoriser le Président, en l'attente du vote du budget primitif 2021, à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce pour l'ensemble des budgets : principal et annexes, conformément au tableau ci-dessous :

Budget Général

Chapitre	Crédits 2020	Ouverture crédits 2021
20-Immobilisations incorporelles	866 969,88 €	216 742,47 €
204-Subventions d'équipement versées	8 536 470,86 €	2 134 117,72 €
21-Immobilisations corporelles	1 502 760,32 €	375 690,08 €
23-Immobilisations en cours	2 469 587,94 €	617 396,99 €

Budget Assainissement DSP

Chapitre	Crédits 2020	Ouverture crédits 2021
20-Immobilisations incorporelles	56 928,26 €	14 232,07 €
21-Immobilisations corporelles	20 200,00 €	5 050,00 €
23-Immobilisations en cours	1 525 618,74 €	381 404,69 €
458101-Reprise DSP	460,00 €	115,00 €

Budget Assainissement Régie

Chapitre	Crédits 2020	Ouverture crédits 2021
20-Immobilisations incorporelles	426 260,41 €	106 565,10 €
21-Immobilisations corporelles	974 961,09 €	243 740,27 €
23-Immobilisations en cours	5 963 007,75 €	1 490 751,94 €

Budget SPANC

Chapitre	Crédits 2020	Ouverture crédits 2021
20-Immobilisations incorporelles	35 000,00 €	8 750,00 €
21-Immobilisations corporelles	15 000,00 €	3 750,00 €
458104-SPANC LCBC	450 000,00 €	112 500,00 €

Budget Eau

Chapitre	Crédits 2020	Ouverture crédits 2021
458103-DELEGATION AEP	408 248,00 €	102 062,00 €

Budget Bois énergie

Chapitre	Crédits 2020	Ouverture crédits 2021
21-Immobilisations corporelles	60 954,21 €	15 238,55 €

Budget déchets

Chapitre	Crédits 2020	Ouverture crédits 2021
20-Immobilisations incorporelles	660 000,00 €	165 000,00 €
21-Immobilisations corporelles	1 970 708,00 €	492 677,00 €

Budget tourisme

Chapitre	Crédits 2020	Ouverture crédits 2021
20-Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	5 000,00 €
21-Immobilisations corporelles	483 689,58 €	120 922,40 €
23-Immobilisations en cours	209 973,00 €	52 493,25 €

ECONOMIE

Rapporteurs : Eric ROBIN et Benoit LARVOR, Vice-présidents

8. PASS COMMERCE ET ARTISANAT

VU le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ;

VU le règlement (UE) N°651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du Traité (Règlement général d'exemption par catégorie) ;

VU le règlement (UE) N° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

VU le règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) N° 1407/2013 en ce qui concerne sa prolongation et modifiant le règlement (UE) N° 651/2014 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter ;

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et en particulier ses articles L1511-1 et suivants, les articles L1611-7-I et L 4251-18 ainsi que les articles L1111-8 et R1111-1 ;

VU la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la Modernisation de l'action Publique et d'Affirmation des Métropoles ;

VU la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la délibération n°17-204-05 de la commission permanente du Conseil Régional en date du 29 mai 2017 adoptant le dispositif PASS COMMERCE et ARTISANAT ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 4 juillet 2017 décidant de valider la mise en œuvre du dispositif « PASS COMMERCE et ARTISANAT » ;

VU la convention de partenariat signée entre la REGION BRETAGNE et LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE le 6 septembre 2017 ;

VU la convention signée entre la REGION BRETAGNE et LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE pour la mise en œuvre du dispositif « PASS COMMERCE et ARTISANAT » le 14 décembre 2017 ;

VU la délibération du Bureau communautaire du 5 mars 2019, décidant de valider la fiche socle modificative du dispositif « PASS COMMERCE et ARTISANAT » cofinancé à parité entre LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE et la REGION BRETAGNE ;

VU l'avenant N°1 à la convention, signé entre la REGION BRETAGNE et LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE pour la mise en œuvre du dispositif « PASS COMMERCE et ARTISANAT » le 12 avril 2019 ;

Entreprise	SARL LE MOULIN DE LOUDEAC Mme LE GOFF Estelle M. COLLET Raphaël - 11 Le Ménéac-LOUDEAC
Activité	Meunerie
Projet	Création d'une meunerie "11 Le Ménéac" à LOUDEAC. Achat de matériel.

Montant global du projet HT	46 202 €
Assiette prévisionnelle éligible HT	46 202 €
Régime	Minimis
Taux	30%
Montant maximal de la subvention	7 500 €
Observations	Avis favorable du bureau communautaire du 1er décembre 2020.

Le conseil communautaire :

DÉCIDE

1. D'accorder la subvention telle que présentée dans le tableau ci-dessus ;
2. D'autoriser le Président à signer les conventions et les pièces afférentes.

9. PASS COMMUNES SOLIDAIRES : DECISIONS DU DERNIER COMITE PCS

VU la délibération du Bureau Communautaire N° 2020-30 du 5 mai 2020, relative à la création du dispositif « PASS COMMUNES SOLIDAIRES » ;

VU la délibération du Conseil Communautaire N° 2020-145 du 15 juillet 2020, relative à la modification du dispositif « PASS COMMUNES SOLIDAIRES » ;

VU la liste des dossiers validés en Comité PCS :

Dossiers mis en paiement après versement dispositif « avance remboursable » de 1000 € :

Commune	Entreprise	N° SIREN	Régime	Montant de la subvention	Date comité d'agrément ICB
LOUDEAC	Prêt à porter SARL Ets Le Texier	496 580 267	SA.56985 (2020/N)	2 000 €	14/10/2020
LOUDEAC	Prêt à porter SARL Deltex BREAL	481 136 034	SA.56985 (2020/N)	2 000 €	14/10/2020
Collinée LE MENE	Auto-Ecole SARL SERENITUDE	880 543 574	SA.56985 (2020/N)	2 000 €	14/10/2020

Dossiers validés, dispositif « aide directe » :

Commune	Entreprise	N° SIREN	Régime	Montant de la subvention	Date comité d'agrément ICB
LOUDEAC	Prêt à porter SARL Ets Le Texier	496 580 267	SA.56985 (2020/N)	2 000 €	14/10/2020
LOUDEAC	Prêt à porter SARL Deltex BREAL	481 136 034	SA.56985 (2020/N)	2 000 €	14/10/2020
Collinée LE MENE	Auto-Ecole SARL SERENITUDE	880 543 574	SA.56985 (2020/N)	2 000 €	14/10/2020
CORLAY	SARL GOUYETTE S. Entraîneur de chevaux	881 636 351	SA.56985 (2020/N)	1 000 €	12/11/2020
Collinée LE MENE	Mme DABOUDET Vente produits	788 418 671	SA.56985 (2020/N)	500 €	12/11/2020
LOUDEAC	Mme RISSEL Coiffure à domicile	539 584 540	SA.56985 (2020/N)	500 €	12/11/2020
LA CHEZE	ARMOR SIGNALETIQUE	501 821 706	SA.56985 (2020/N)	1 000 €	12/11/2020
LOUDEAC	ERAM SARL JULART	539 465 823	SA.56985 (2020/N)	2 000 €	12/11/2020

Commune	Entreprise	N° SIREN	Régime	Montant de la subvention	Date comité d'agrément ICB
PLUSSULIEN	Crêperie Ty Ann	524 765 534	SA.56985 (2020/N)	500 €	12/11/2020
LOUDEAC	EI VOIRIN Michel Podologue	325 746 758	SA.56985 (2020/N)	1 000 €	12/11/2020
ILLIFAUT	EURL ETS LE GLATIN	409 207 511	SA.56985 (2020/N)	1 000 €	12/11/2020
LOUDEAC	Ostéopathe RODIER Franck	383 474 699	SA.56985 (2020/N)	1 000 €	12/11/2020
LOUDEAC	Réparation cycles EI ALNO Ervick	481 186 625	SA.56985 (2020/N)	1 000 €	12/11/2020
LOUDEAC	LABELLIERE PROD Mme Bléteau Le Bris	494 588 692	SA.56985 (2020/N)	500 €	12/11/2020
GUERLEDAN	Bar Chant des oiseaux Mme CORBEL	811 205 897	SA.56985 (2020/N)	500 €	12/11/2020
SAINT HERVE	Travaux de charpente SARL CREN Vincent	837 676 519	SA.56985 (2020/N)	1 000 €	12/11/2020
LOUDEAC	Friterie d'Angie	519 978 779	SA.56985 (2020/N)	2 000 €	12/11/2020
PLEMET	EURL GW EZENN ELAGAGE	831 737 762	SA.56985 (2020/N)	1 000 €	12/11/2020
PLEMET	SARL CENTRE BRETAGNE AUTO	800 736 878	SA.56985 (2020/N)	1 000 €	12/11/2020
SAINT THELO	Couverture FOUQUET Pascal	334 695 699	SA.56985 (2020/N)	1 000 €	12/11/2020
LOUDEAC	EI AF Evènements	795 232 271	SA.56985 (2020/N)	2 000 €	12/11/2020
LA PRENESSAYE	SARL BCS	812 838 472	SA.56985 (2020/N)	1 000 €	12/11/2020
LOUDEAC	Kinésithérapeute EI GOUJON Murielle	383 033 974	SA.56985 (2020/N)	1 000 €	12/11/2020
HEMONSTOIR	Menuiserie EI GUILLAUME Sébastien	790 895 064	SA.56985 (2020/N)	1 000 €	12/11/2020
LA MOTTE	Bar Le rendez-vous des Amis	410 240 873	SA.56985 (2020/N)	2 000 €	12/11/2020
GUERLEDAN	Bar Le triskel	852 803 675	SA.56985 (2020/N)	2 000 €	12/11/2020
LOUDEAC	Commerce alimentaire EI KERAVAL	403 835 903	SA.56985 (2020/N)	1 000 €	12/11/2020
GUERLEDAN	Fleurs de l'Argoat	514 547 868	SA.56985 (2020/N)	2 000 €	12/11/2020
LOUDEAC	Hôtel Restaurant LE France	496 670 530	SA.56985 (2020/N)	2 000 €	12/11/2020
LOUDEAC	Kinésithérapeute EI LE CHEVALIER Izabel	507 775 781	SA.56985 (2020/N)	1 000 €	12/11/2020
GUERLEDAN	Restaurant Auberge Grand'Maison	417 548 856	SA.56985 (2020/N)	2 000 €	12/11/2020
SAINT CARADEC	SARL Saint Caradec Automobile	850 446 046	SA.56985 (2020/N)	1 000 €	12/11/2020
PLEMET	EURL Y L Plomberie Chauffage	514 874 270	SA.56985 (2020/N)	1 000 €	12/11/2020
LOUDEAC	L'éclosion fleurs SARL LEMEE PAILLARDON	530 232 099	SA.56985 (2020/N)	2 000 €	12/11/2020
GUERLEDAN	Bar Le rock'well EI LORENT Didier	511 964 702	SA.56985 (2020/N)	2 000 €	12/11/2020
SAINT GOUENO	French Dining School M JENSEN Poul Erik	513 610 386	SA.56985 (2020/N)	500 €	12/11/2020
GUERLEDAN	Podologue EI MENO Margaux	852 673 987	SA.56985 (2020/N)	1 000 €	12/11/2020
LOUDEAC	Ostéopathe EI PROD'HOMME Eva	521 662 338	SA.56985 (2020/N)	1 000 €	12/11/2020
PLEMET	Salon Imagin'Hair EI RABIN Yanis	390 845 782	SA.56985 (2020/N)	2 000 €	12/11/2020
LOUDEAC	SARL GR Coiffure	508 675 550	SA.56985 (2020/N)	2 000 €	12/11/2020
PLOUGUENAST LANGAST	EURL Armor Distribution	838 890 093	SA.56985 (2020/N)	1 000 €	12/11/2020
LOUDEAC	EI SOULABAILLE Patrick Garage Auto	751 125 295	SA.56985 (2020/N)	1 000 €	12/11/2020
LE QUILLIO	Magnétiseur EI TOULEMONDE Paul	317 580 637	SA.56985 (2020/N)	1 000 €	12/11/2020
GOMENE	Centre de séjour SARL LE FOSSO	392 126 454	SA.56985 (2020/N)	2 000 €	12/11/2020
LOUDEAC	Kinésithérapeute EI LE CLAIRE Vincent	489 057 612	SA.56985 (2020/N)	1 000 €	12/11/2020

Total subvention : 58 000 euros.

Le conseil communautaire :

DÉCIDE

1. D'accorder les subventions telles que présentées dans les tableaux ci-dessus ;
2. D'autoriser le Président à signer les conventions et toutes les pièces afférentes.

Considérant l'article L. 2131-11 du CGCT,

Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressé(s) à l'affaire qui en fait l'objet.

Directement concerné, Monsieur DABOUDET Gérard, ne prend pas prendre part au vote.

10. PASS COMMUNES SOLIDAIRES : ATTRIBUTION D'AIDE

VU la délibération du Bureau Communautaire N°2020-30 du 5 mai 2020, relative à la création du dispositif « PASS COMMUNES SOLIDAIRES » ;

VU la délibération du Conseil Communautaire N°2020-145 du 15 juillet 2020, relative à la modification du dispositif « PASS COMMUNES SOLIDAIRES » ;

VU la liste des dossiers éligibles au dispositif PASS COMMUNES SOLIDAIRES et refusés en Comité PCS en raison de difficultés économiques antérieures à la crise COVID-19 :

Commune	Entreprise	N° SIREN	Régime	Montant de la subvention	Date comité d'agrément ICB
LE HAUT CORLAY	SARL Chez Martell Charcuterie Traiteur Restauration	840 116 875	SA.56985 (2020/N)	2 000 €	04/06/2020
SAIN ETIENNE DU GUE DE L'ISLE	Restaurant SARL L'Orée du Bois	821 378 031	SA.56985 (2020/N)	2 000 €	25/06/2020

Total subvention : 4 000 euros.

Le conseil communautaire :

DÉCIDE

1. D'accorder les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessus ;
2. D'autoriser le Président à signer les conventions et toutes les pièces afférentes.

11. AIDE AUX PROJETS COLLABORATIFS LABELISEES PAR LES POLES DE COMPETITIVITE POUR LA PERIODE 2021-2023/SIGNATURE DE LA CONVENTION

Préambule :

La collectivité avait signé en 2018, avec la Région Bretagne, une convention de participation à l'aide aux projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité pour la période 2018-2020.

La Région Bretagne soumet aux collectivités partenaires la possibilité de renouveler la convention pour la période 2021-2023.

Cette convention donne la possibilité à chaque EPCI de contribuer, quand il le souhaite, au financement des projets et de participer à la dynamique des pôles de compétitivité de Bretagne pour la période 2021-2023.

Face aux enjeux de la compétition internationale, les collectivités territoriales bretonnes souhaitent maintenir et développer l'emploi sur leur territoire.

A cette fin, elles souhaitent développer la capacité d'innovation et de recherche des PME et des grands groupes en lien avec le potentiel de recherche des organismes bretons.

Le rôle de l'industrie est essentiel par l'effet d'entraînement qu'elle exerce sur le reste de l'économie. Les collectivités territoriales bretonnes souhaitent s'appuyer sur l'outil « pôle de compétitivité » pour contribuer à renforcer l'attractivité du territoire breton. Celles-ci décident

alors d'associer leurs efforts en vue d'encourager le développement des activités économiques, des emplois et de favoriser la phase de développement et de valorisation économique sur le territoire breton.

La convention proposée à l'approbation du Conseil Communautaire a pour objet de définir les modalités de financement des collectivités partenaires et de confier à la Région l'instruction et la gestion de l'aide à ces projets.

Le vote et la signature de la convention n'engagent pour autant pas la collectivité à prévoir un volume budgétaire associé et à financer les projets.

Les projets éligibles à l'aide de la REGION et des COLLECTIVITES PARTENAIRES doivent être labellisés par un des pôles de compétitivité présents sur le territoire breton : Valorial, Images et Réseaux et Mer Bretagne Atlantique dont le siège est situé en Bretagne ainsi que ID4Car, Vegepolys Valley, Atlanpole Biotherapies et EMC2.

Les projets doivent être labellisés dans le cadre d'une procédure propre à chaque pôle de compétitivité. Il s'agit de projets de R&D Collaboratifs.

Par « projet de R&D collaboratif » il faut entendre tout projet de recherche et développement associant au moins deux entreprises et au moins un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche, ayant vocation à développer un nouveau produit/service/procédé.

Les modalités de financement des projets REGION/EPCI seraient les suivantes :

1- Les taux de financement :

Les partenaires des projets financés par la Région pourront bénéficier d'une aide de 45 % pour les PME, 30 % pour les ETI, 25 % pour les grandes entreprises.

La participation des collectivités au financement de ces projets permettra aux partenaires de bénéficier d'un taux bonifié de 5 % additionnel, soit un plafond d'aides de 50 % pour les PME, 35 % pour les ETI et 30 % pour les grandes entreprises.

2- La répartition des financements entre la Région et les collectivités

- Pour les projets financés uniquement par les collectivités : il est convenu un principe d'intervention de l'EPCI de 30 % de l'aide publique pour les partenaires de leur territoire, en complément d'une intervention du Conseil régional à hauteur de 70 %.
- Pour les projets cofinancés par le FEDER : un financement du projet par le FEDER à hauteur de 50 % de l'aide sera privilégiée et les 50 % restants seront partagés à parts égales entre la collectivité partenaire et la Région.

Pour les Communautés de Communes, il est proposé un plafonnement de l'aide à 30 000 € pour chaque bénéficiaire d'un projet.

Le conseil communautaire :

DÉCIDE

1. De valider le projet de convention cadre de participation des collectivités à l'aide aux projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité pour la période 2021-2023 ;
2. De fixer le plafond d'intervention de la collectivité à 30 000 euros ;

3. D'autoriser le Président à signer, au nom et pour le compte de Loudéac Communauté – Bretagne Centre, la présente convention avec la Région Bretagne, les annexes et les avenants y afférents.

12. PARTICIPATION REALISATION REPORTAGES VIDEO

Anne BURLLOT, journaliste, a sollicité Loudéac Communauté et la ville de Loudéac afin de présenter son projet avec l'IME de Loudéac. Un travail est mené avec un groupe de jeunes de 13 à 19 ans sur les métiers pratiqués sur le territoire.

Au vu de la situation actuelle et du respect des mesures sanitaires en vigueur, les actions habituelles comme le Rallye Découverte des Entreprises ou le Village des Entreprises n'ont pas pu être organisées. Les services Développement Economique et Jeunesse, avec la Structure Information Jeunesse (S.I.J.), ont été sollicités par Anne BURLLOT afin de participer à une séance pour informer les jeunes sur les entreprises et métiers présents sur le territoire. Un suivi du projet pourra être effectué afin de valoriser les 4 reportages vidéo lors d'une restitution, à travers la diffusion sur différents réseaux de communication et au cours des futures actions autour de l'emploi et des jeunes (Rallye, Village, Forum, Mini-entreprises) dès que le contexte sanitaire le permettra.

Suite à une rencontre avec la ville, il est proposé un financement d'un montant égal à celui de Loudéac à hauteur de 750 euros.

Le conseil communautaire :

DÉCIDE

1. D'attribuer la subvention à ce projet
2. D'autoriser le Président à signer les conventions et toutes les pièces afférentes

AGRICULTURE

Rapporteur : Jean-Noël LAGUEUX, Vice-président

13. AIDE A L'INSTALLATION AGRICOLE

VU le règlement des minimis (UE) n°1408/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture, modifié par le règlement (UE) 2019/316 de la commission du 21 février 2019 ;

VU la convention de partenariat signée entre la REGION BRETAGNE et LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE le 6 septembre 2017 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 17 juillet 2018 fixant les principes d'intervention de LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE en matière d'aide à l'installation agricole ;

VU l'avenant N° 1 approuvé par la Commission permanente du Conseil Régional le 24 septembre 2018 ;

Exploitant	M. MOUELLO Damien - La Clef des Garennes- MERLEAC
Production	Maraîchage
Projet	Installation à titre individuel au lieu-dit "La Clé des Garennes" à MERLEAC.
Montant total des investissements	75 000 €
Observations	Avis favorable de la commission agricole du 22 octobre 2020. Avis favorable du bureau communautaire du 1er décembre 2020.
Montant subvention	11 250 €
Exploitant	M. MICHARD Florent- Le Rocher- LE CAMBOUT
Production	Laitière
Projet	Installation en GAEC : le GAEC DE L'ESCALE au lieu-dit "Le Rocher" LE CAMBOUT
Montant total des investissements	787 000 €
Observations	Avis favorable de la commission agricole du 22 octobre 2020. Avis favorable du bureau communautaire du 1er décembre 2020.
Montant subvention	15 000 €
Exploitant	Mme SCHUTTERT Anke - Le Rocher- LE CAMBOUT
Production	Laitière
Projet	Installation en GAEC : le GAEC DE L'ESCALE au lieu-dit "Le Rocher" LE CAMBOUT
Montant total des investissements	787 000 €
Observations	Avis favorable de la commission agricole du 22 octobre 2020. Avis favorable du bureau communautaire du 1er décembre 2020.
Montant subvention	15 000 €

Le conseil communautaire :

DÉCIDE

1. D'accorder les subventions telles que présentées ci-dessus ;
2. D'autoriser le Président à signer les conventions et toutes les pièces afférentes.

ASSAINISSEMENT

14. DEBAT SUR LA PERIODE DE PRECONVERGENCE TARIFAIRE

VU l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2016 portant création de la communauté de communes Loudéac Communauté - Bretagne Centre issue de la fusion de la CIDERAL, de la communauté de communes Hardouiniais-Mené et de l'extension aux communes de Le Mené et de Mûr-de-Bretagne au 1er janvier 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2020 portant modification des statuts de la communauté de communes Loudéac Communauté - Bretagne Centre ;

Statuant sur la question de la tarification assainissement, il est rappelé que Loudéac Communauté Bretagne Centre a hérité des droits et obligations des collectivités antérieurement compétentes, ce qui la contraignait à respecter les tarifs pratiqués au moment du transfert de compétence, et l'autorisait à ne pas les modifier dès 2020 l'ensemble des tarifs d'assainissement collectif ;

CONSIDERANT que le principe d'égalité entre les usagers d'un service public contraint la collectivité à faire en sorte qu'il ne puisse pas y avoir de différenciation tarifaire entre les usagers si ceux-ci ne sont pas placés dans des situations différentes appréciables vis-à-vis du service ;

CONSIDERANT que la combinaison de ces deux principes et l'absence de règles de droit explicite contraignent les collectivités nouvellement compétentes à procéder à une harmonisation et à une convergence des tarifs pour un même service rendu, dans un délai qu'elle détermine au regard de sa situation.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée de fixer les grandes lignes du schéma de convergence en fonction des éléments proposés ci-dessous :

- Estimation du tarif cible communautaire à horizon 2026 et hypothèses conduisant à sa détermination :
- Volume financier du Programme Pluriannuel d'Investissement,
- Seuil maximal du délai de désendettement à 12 ans,
- Base d'évaluation des charges (estimation 2020) et des recettes (nombre d'abonnés, volumes correspondants, volume de recettes industrielles)
- Echéance de tarif unique à 2026

Le conseil communautaire :

DÉCIDE

1. D'adopter un schéma de convergence, tel que proposé dans le document annexé et basé sur les définitions suivantes :

- communes dont les tarifs sont maintenus jusqu'à fin 2023 avant convergence vers le tarif cible communautaire
- communes dont les tarifs sont maintenus jusqu'à fin 2021 avant confirmation de la valeur du tarif cible communautaire
- communes dont les tarifs évoluent dès à présent, selon une évolution linéaire

2. De préciser que les tarifs « illégaux » (part fixe supérieure au taux autorisé) seront corrigés pour certaines communes

3. De préciser que les tarifs seront délibérés chaque année par le conseil communautaire

4. D'adopter la grille des tarifs 2021 HT telle que définie ci-dessous.

COMMUNES	PART FIXE	PART VARIABLE	PART DELAGATAIRE - PART FIXE	PART DELAGATAIRE - PART VARIABLE
ALLINEUC	5,83 €	2,03 €		
CAUREL	78,00 €	2,45 €		
COETLOGON	59,81 €	0,97 €		
LE MENE	63,71 €	1,29 €		
GAUSSON	43,71 €	1,07 €		
GOMENE	68,18 €	1,45 €		
GRACE-UZEL	82,00 €	1,20 €		
HEMONSTOIR	14,58 €	1,48 €		
ILLIFAUT	86,33 €	1,31 €		
LA CHEZE	46,91 €	1,46 €		
LA FERRIERE	5,83 €	0,82 €		
LA PRENESSAYE	35,00 €	1,42 €		
PLOUGUENAST-LANGAST	45,50 €	1,05 €		
LAURENAN	90,27 €	1,49 €		
LE CAMBOUT	64,13 €	0,96 €		
LE HAUT-CORLAY	86,36 €	1,43 €		
LE QUILLIO	33,11 €	1,14 €		
LOSCOUET-SUR-MEU	39,93 €	1,32 €		
LOUDEAC	5,83 €	1,76 €		
MERLEAC	39,17 €	1,31 €		
PLEMET	51,00 €	1,95 €		
PLUMIEUX	52,54 €	0,82 €		
PLUSSULIEN	88,80 €	1,47 €		
SAINT-BARNABE	5,83 €	1,80 €		
SAINT-CARADEC	52,83 €	1,29 €		
SAINT-ETIENNE-DU-GUE-DE-L'ISLE	55,92 €	0,88 €		
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHE	107,64 €	1,40 €		
SAINT-GUEN	45,83 €	1,27 €		
SAINT-HERVE	5,83 €	2,03 €		
SAINT-MAUDAN	87,27 €	1,15 €		
SAINT-MAYEUX	44,43 €	0,85 €		
SAINT-THELO	46,74 €	0,99 €		
SAINT-VRAN	95,20 €	1,22 €		
TREMOREL	77,27 €	1,18 €		
TREVE	21,29 €	1,78 €		
UZEL	5,83 €	2,03 €		
CORLAY	74,34 €	0,53 €	21,780 €	1,146 €
GUERLEDAN	25,99 €	1,13 €	10,73*	0,45*
LA MOTTE	16,96 €	1,22 €	17,260 €	1,275 €
MERDRIGNAC	31,50 €	0,85 €	25,380 €	1,024 €

- Part délégataire – Guerlédan (Mûr de Bretagne) détaillée par volume

Tranches de consommation	Prix au mètre cube Tarif de base	Tarifs 01/01/2021
Tous consommateurs		
De 0 à 30 m ³ inclus	0,4200	0,4507
De 31 à 6000 m ³ inclus	1,1200	1,2019
De 6 001 à 24 000 m ³ inclus	0,9400	1,0087
De 24 001 à 50 000 m ³ inclus	0,8500	0,9121
Au-delà de 50 000 m ³	0,7000	0,7512

ENERGIES RENOUVELABLES

Rapporteur : Michel ULMER, Vice-président

15. INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

VU les articles R123-1 à R 123-27 du code de l'environnement ;

VU la demande d'autorisation (ICPE) effectuée par la société PLUMIEUX ENERGIES, société de projet et d'exploitation créée tout spécialement pour le parc éolien sur la commune de Plumieux, par les sociétés VALOREM et ABO Wind.

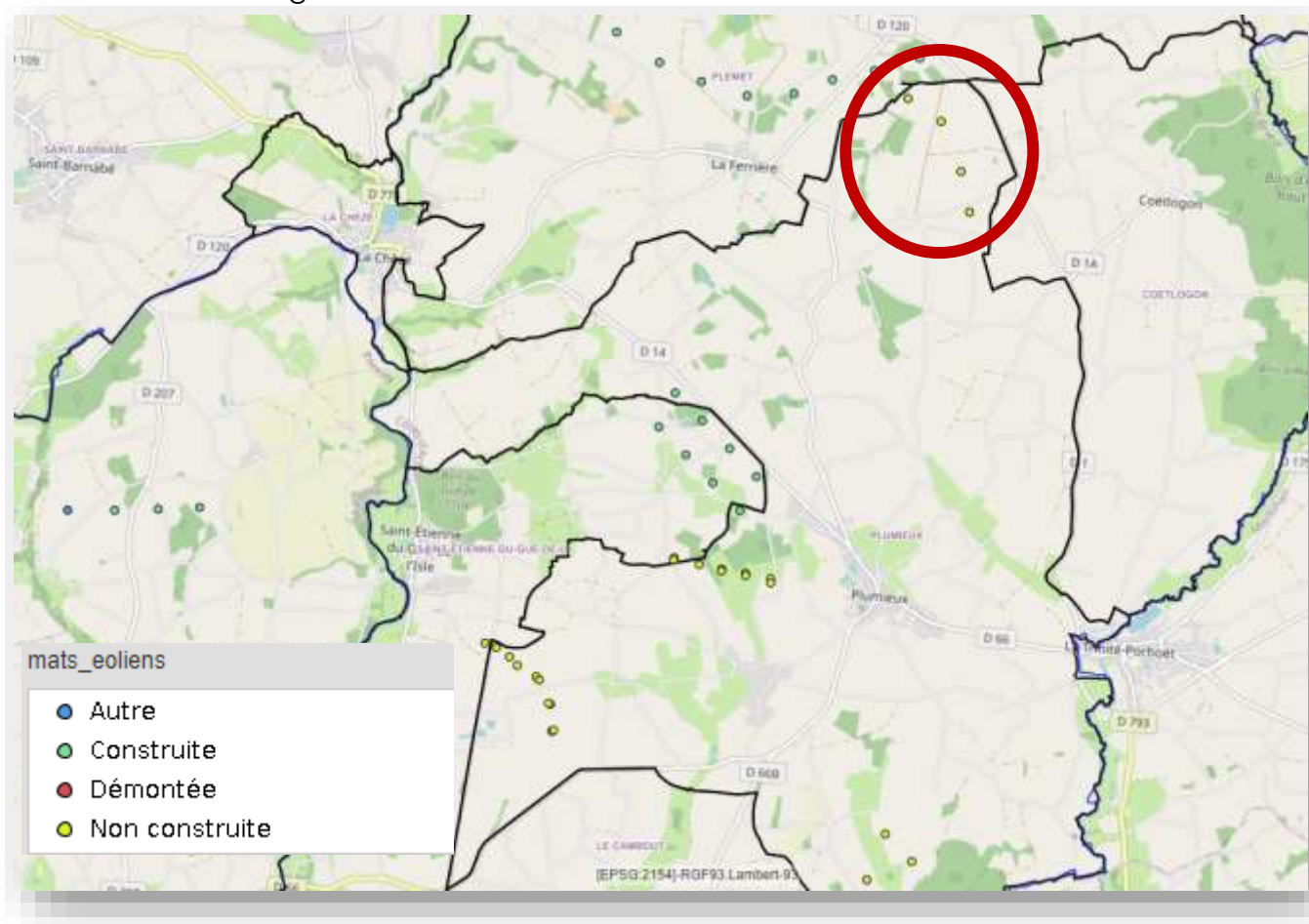
CONSIDERANT que le projet de parc éolien de Péhart s'inscrit dans le cadre d'un site global comprenant 4 éoliennes et 2 postes de livraison dont les caractéristiques sont :

- Puissance nominale maximale de chaque éolienne : 4,2 MW maximum
- Puissance totale maximale du parc éolien : 16,8 MW maximum
- Hauteur maximale en sommet de nacelle : 110 m maximum
- Hauteur maximale hors tout de chaque éolienne : 165 m maximum

Les Maires des communes de Loudéac Communauté Bretagne Centre, concernés par le périmètre d'enquête (cf. carte ci-dessous), seront amenés à donner leur avis en séance



CONSIDERANT les projets éoliens implantés ou en cours de développement sur Loudéac Communauté Bretagne Centre



Le conseil communautaire :

DECIDE

1. De réaffirmer son soutien au développement des énergies renouvelables à l'échelle du territoire communautaire
2. Au regard du principe de libre administration des collectivités territoriales, de prendre acte et en conséquence de valider l'avis défavorable de la commune de Plumieux sur le projet de parc éolien déposé par la société Plumieux Energie.

SPORT

Rapporteur : Yohann HERVO, Vice-président

16. EVENEMENTIELS SPORTIFS DE TERRITOIRE – SUBVENTIONS 2020

Dans le cadre de sa politique sportive intercommunale, Loudéac Communauté – Bretagne Centre accompagne la dynamique associative notamment via son dispositif « Événementiels sportifs de territoire ».

VU les demandes de subventions formulées par les organismes suivants ;

VU l'avis de l'exécutif communautaire du 16 novembre 2020 ;

Les propositions de soutien aux événementiels de territoire sont les suivantes :

Organisme	Projet	Loudéac Communauté	
		Subvention sollicitée	Subvention proposée
Société des courses de Loudéac	Courses hippiques 2020	1 500 €	1 500 €
Association Equi-Deiz	Equi-Deiz – Le Haut-Corlay	2 000 €	2 000 €
La ronde des vallées	La ronde des vallées 2020	1 300 €	1 300 €
Comité d'organisation	Circuit du Mené	3 500 €	500 € *
Comité d'organisation	Estivalle bretonne 2020	3 000 €	500 € *
Comité d'organisation	Route de L'Ouest – Cyclisme féminin - Trévé	1 250 €	500 € *
TOTAL			6 300 €

* Ces manifestations ont été annulées pour cause COVID-19. Il est proposé de soutenir ces associations au titre des frais engagés pour l'organisation de ces manifestations.

Le conseil communautaire :

DÉCIDE

1. D'accorder ces subventions 2020 au titre du dispositif « Événementiels sportifs de territoire » ;
2. D'autoriser le Président à mandater les subventions.

CULTURE

Rapporteur : Gérard DABOUDET, Vice-président

17. ANIMATION CULTURELLE DE TERRITOIRE – SUBVENTIONS 2020

Dans le cadre de sa politique culturelle intercommunale, Loudéac Communauté – Bretagne Centre accompagne la dynamique associative notamment via son dispositif « Animation culturelle de territoire ».

VU les demandes de subventions formulées par les organismes suivants ;

VU l'avis de l'exécutif communautaire du 16 novembre 2020 ;

Les propositions de soutien aux projets d'animation culturelle de territoire sont les suivantes :

Organisme	Projet	Coût total	Loudéac Communauté	
			Subvention sollicitée	Subvention proposée
Office de Développement Culturel du Mené	Projet cinéma	20 518,75 €	7 000 €	7 000 €
Inter-associations Comités des fêtes (Mûr / St-Gilles / St-Guen / Le Quillio / Merléac / St-Caradec	Sons de Bretagne et d'ailleurs	25 000 €	8 000 €	8 000 €
TOTAL				15 000 €

Le conseil communautaire :

DÉCIDE

1. D'accorder ces subventions 2020 au titre du dispositif « Animation culturelle de territoire » ;
2. D'autoriser le Président à mandater les subventions.

18. EVENEMENTIEL DE TERRITOIRE – SUBVENTIONS 2020

Dans le cadre de sa politique culturelle intercommunale, Loudéac Communauté – Bretagne Centre accompagne la dynamique associative notamment via son dispositif « Événementiel de territoire ».

VU les demandes de subventions formulées par les organismes suivants ;

VU l'avis de l'exécutif communautaire du 16 novembre 2020 ;

Les propositions de soutien aux événementiels de territoire sont les suivantes :

Organisme	Projet	Loudéac Communauté	
		Subvention sollicitée	Subvention proposée
Mené Jazz	Festival Mené Jazz	600 €	600 €
Association Futurocom 22	Jazz In Langourla – Langourla	3 500 €	1 500 €
Association des jeunes du Haut-Corlay	Fest Noz de Coat-Favan – Le Haut-Corlay	2 500 €	500 € *
Foyer des jeunes St Gilles du Mené	M'né le Barouf – Saint-Gilles-du-Mené	1 000 €	500 € *
Association Jazz à Gomené	Jazz à Gomené – Gomené	2 500 €	500 € *
TOTAL			3 600 €

* Ces manifestations ont été annulées pour cause COVID-19. Il est proposé de soutenir ces associations au titre des frais engagés pour l'organisation de ces manifestations.

Le conseil communautaire :

DÉCIDE

1. D'accorder ces subventions 2020 au titre du dispositif « Événementiel de territoire » ;
2. D'autoriser le Président à mandater les subventions.

EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Camping LE POINT DE VUE de GUERLEDAN – Mûr de Bretagne – Guerlédan

Tarifs 2021 – Camping emplacements individuels

TYPES	PERIODES	HORS SAISON	SAISON
		Du 03/04/2021 au 25/06/2021 ET du 29/08/2021 au 01/11/2021	Du 26/06/2021 au 28/08/2021
Forfait emplacement + 1 pers + 1 véhicule *		10,50 €	12,50 €
Forfait emplacement + 2 pers + 1 véhicule *		14,00 €	16,00 €
Forfait emplacement + 1 pers + 1 caravane ou van *		12,50 €	14,50 €
Forfait emplacement + 2 pers + 1 caravane ou van *		16,00 €	18,00 €
Emplacement randonneur 1 personne **		7,50 €	9,50 €
Emplacement randonneur 2 personnes **		12,50 €	14,00 €
Emplacement famille randonneurs 2 adultes + 3 enfants – 18 ans		15,00 €	19,50 €
Forfait Emplacement Camping-car 2 personnes + services + électricité ***		21,00 €	24,00 €
Forfait Stop accueil Camping-car 2 personnes + services ****		12,50 €	14,50 €
Forfait « ouvrier » 1 pers. 5 nuits + 1 véhicule		60,00 €	60,00 €
Forfait « ouvrier » 1 pers. 5 nuits + 1 véhicule + électricité		75,00 €	75,00 €
Personne supplémentaire + 13 ans		4,00 €	4,50 €
Enfant - 13 ans		3,00 €	3,50 €
Bébé - 3 ans		0,00 €	0,00 €
Branchement électrique 16 A		4,50 €	4,00 €
Chien (chat offert)		1,50 €	1,50 €
Véhicule supplémentaire (2 maxi par emplacement)		3,00 €	3,00 €
Tente supplémentaire		2,00 €	2,00 €
Grande remorque (canoë, bateau, scooter, ...)		1,50 €	1,50 €
Double-essieu		2,50 €	2,50 €
Garage mort		6,00 €	6,00 €

* Voiture / 2 roues motorisées / caravane / van - 1 emplacement individuels = 6 personnes maximum

** Randonneurs à pied ou à vélo en tente + électricité comprise

*** Remises aux titulaires de cartes ACSI, FFCC, CCI de 15% en saison et de 20% en hors saison

**** Stop-accueil : Emplacements non-ombragés, sans raccordements en électricité ni points d'eau. Possibilité d'utiliser les sanitaires et la borne de services (vidange eaux noires et grises, remplissage eau).

Tarifs 2021 – Camping emplacements groupes CLSH

Emplacement GROUPE (70 à 100m ²) / 10 personnes maximum par emplant	3,50 €
Adulte + 18 ans	4,00 €
Adolescent de 13 à 17 ans inclus	3,75 €
Enfant - 13 ans	3,50 €
Bébé – 3 ans	0,00 €
Branchement électrique 16 A	5,50 €
Véhicule supplémentaire (2 maxi par emplacement)	3,00 €
Remorque	1,50 €
Double-essieu	2,50 €
Garage mort	6,00 €

- Tarifs à la nuitée

Tarifs 2021 – Camping emplacements groupes Associations, Clubs motards, Groupes sportifs cyclos – VTT, ...

Forfait par personne, tarif appliqué à partir d'un groupe de 10 personnes : maximum de 10 personnes par emplacement incluant les véhicules et 5 tentes, caravanes, vans.	7,00 €
Branchement électrique 16 A	4,50 €
Chien (chat offert)	1,50 €
Remorque	1,50 €

- Tarifs à la nuitée

Tarifs 2021 - Chalets

Périodes	1 à 2 personnes		3 à 4 personnes		5 à 6 personnes	
	Semaine	Nuitée	Semaine	Nuitée	Semaine	Nuitée
3 avril au 25 juin	290,00 €	70,00 €	370,00 €	85,00 €	410,00 €	95,00 €
26 juin au 28 août *	460,00 €	90,00 €	540,00 €	100,00 €	580,00 €	112,00 €
29 août au 16 octobre	250,00 €	60,00 €	330,00 €	80,00 €	370,00 €	90,00 €
17 octobre au 1er novembre	290,00 €	70,00 €	370,00 €	85,00 €	410,00 €	95,00 €

* location à la semaine, possibilité réservations à la nuitée en dernière minute seulement

- Caution : 300€

Tarifs 2021 – Locations cabanes

NOMBRE DE PERSONNES	Du 03/04/2021 au 01/11/2021
1 personne	35,00 €
2 personnes	45,00 €
3 personnes	55,00 €
4 personnes	65,00 €

- Caution : 300€

- Tarifs à la nuitée

Tarifs 2021 – Locations tentes et tipis

TYPES	Du 08/05/2021 au 01/09/2021
Tente 1 personne	19,00 €
Tente 2 personnes	22,00 €
Tente 3 personnes	37,00 €
Tente 4 personnes	39,00 €
Tipi 1 personne	27,00 €
Tipi 2 personnes	43,00 €
Tipi 3 personnes	55,00 €
Tipi 4 personnes	59,00 €

- Caution : 300€
- Tarifs à la nuitée

Camping de BOSMELEAC – Allineuc

A- TARIFS 2021 EMPLACEMENTS NUS CAMPING

Emplacement randonneur (1 tente – Pas de véhicule)	4,00 €
Emplacement tente avec 1 véhicule	5,00 €
Emplacement caravane ou van ou camping-car	6,00 €
Adulte	3,00 €
Enfants (jusqu'à 12 ans)	2,00 €
Forfait électricité	4,00 €
Animal	1,50 €
Jeton machine à laver	3,00 €
Garage mort	4,00 €

- Tarifs à la nuitée

B- LOCATIFS

1- TARIFS 2021 des CHALETS charges incluses

Périodes	Hors saison		Mi saison		Saison	
	- 01 janvier 2021 au 11 juin 2021 - 11 septembre 2021 au 11 juin 2022		- 12 juin 2021 au 09 juillet 2021 - 21 août 2021 au 10 septembre 2021		- 10 juillet 2021 au 20 août 2021	
Chalets	4 pers.	6 pers.	4 pers.	6 pers.	4 pers.	6 pers.
Semaine	245 €	285 €	350 €	385 €	430 €	475 €
Week-end (du vendredi soir au dimanche midi)	110 €	130 €	135 €	160 €	150 €	170 €
Nuitée	65 €	75 €	80 €	95 €	80 €	95 €
Nuitée randonneur	40 €	40 €	Pas de Location	Pas de Location	Pas de Location	Pas de Location

A la quinzaine	345 €	395 €	Pas de Location	Pas de Location	Pas de Location	Pas de Location
Au mois	515 €	515 €	Pas de Location	Pas de Location	Pas de Location	Pas de Location

- Caution : 300€

2- TARIFS 2021 des MOBIL-HOMES charges incluses			
Périodes	Hors saison - 01 janvier 2021 au 11 juin 2021 - 11 septembre 2021 au 11 juin 2022	Mi saison - 12 juin 2021 au 09 juillet 2021 - 21 août 2021 au 10 septembre 2021	Saison - 10 juillet 2021 au 20 août 2021
Mobil-homes	4 pers.	4 pers.	4 pers.
Semaine	275 €	365 €	455 €
Week-end (du vendredi soir au dimanche midi)	125 €	155 €	165 €
Nuitée	70 €	90 €	90 €
Nuitée randonneur	40 €	Pas de Location	Pas de Location
A la quinzaine	380 €	Pas de Location	Pas de Location
Au mois	515 €	Pas de Location	Pas de Location

- Caution : 300€

C- TARIF 2019 EMPLACEMENT A L'ANNEE POUR UN MOBILE-HOME PRIVE

Emplacement à l'année mobil-home en 2021	650€
---	------

D- LOCATION DES BATIMENTS ET DU MOBILIER DE LA CREPERIE A DES PARTICULIERS EN HORS SAISON

La journée	130 €
Le Week-end	180 €
Jour supplémentaire	60 €

- Caution : 300€

E- ACCES SERVICES BORNE CAMPING CAR

Forfait unitaire	3,50 €
-------------------------	--------

CENTRE PAUL FEVAL – Saint-Thélo

Prestations	Tarifs 2021
Nuitée du 1er mai au 30 septembre avec cuisine et 1 salle pour la restauration	18€ / personne / nuit
Nuitée du 1er octobre au 30 avril avec cuisine et 1 salle pour la restauration	20€ / personne / nuit
Location 1 salle par jour ou soir	90 €
Location 2 salles par jour ou soir	130 €
Tarif spécial étudiant location salle + cuisine	25€ / jour

- Caution : 300€

GITE D'ETAPE DE PONT QUERRA - Plémet

Nuitée : 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} nuit	20€ / personne
Nuitée 4 ^{ème} nuit et plus	18€ / personne
Animaux de compagnie	3€ / animal / jour
Chevaux	Gratuit Fourniture aliment et foin sur demande : Forfait 12€ / cheval / jour
Transport de bagage (maxi 40 km aller-retour)	Forfait 25€ par navette
Location kit toilette	3€ / kit
Location kit enfant	Gratuit
Option forfait ménage (groupe)	120€

MUSÉES DE LA ROUTE DU LIN

Maison des Toiles à Saint-Thélo / Atelier du Tissage à Uzel

Tarifs individuels 1 musée et exposition temporaire	
Adultes	3,50
Enfants de 12 à 18 ans	2,50
Réduit	3,00

Tarifs individuels Pass 2 musées et exposition temporaire	
Adultes	5,00
Enfants de 12 à 18 ans	3,00
Réduit	4,00

Groupes à partir de 10 personnes	
Visite d'un musée : St Thélo ou Uzel	6,00
Visite d'un musée : St Thélo ou Uzel tarif spécial partenaire (Vacancier, ...)	4,00
Visites d'un musée + le second musée ou un bourg + expo	8,00
Visites de 2 musées + un bourg	10,00
Visites de 2 musées + 2 bourgs	12,00

Scolaires	
Forfait animation route du lin (visite, animation, atelier, ...) la ½ journée sur une base de 20 élèves	80,00
Elève supplémentaire	4,00
Forfait animation route du lin (visite, animation, atelier, ...) la journée sur une base de 20 élèves	120,00
Elève supplémentaire	6,00

Animations tissage	
Débutant	3,00
Confirmé	5,00

MOUILLAGE DE BEAU RIVAGE

PONTON A BATEAUX 2021	
Bateau longueur jusque 3.99 m	215,00 € / an
Bateau longueur de 4 m à 4.99 m	357,00 € / an
Bateau longueur de 5 m à 5.99 m	480,00 € / an
Bateau longueur de plus de 6 m	597,00 € / an
Tarif spécial pour les emplacements aux bouts du ponton	597,00 € / an
Tarif exceptionnel et ponctuel de location à la semaine	102,00 € / semaine
MOUILLAGE SUR CORPS MORTS 2021	
A l'année	120,00 € / an
Au mois	30,00 € / an
A la semaine	15,00 € / an

LES AQUATIDES

ENTREES PISCINE	TARIFS TTC	PRIVILEGES TTC
Individuelle	4,20 €	3,80 €
Abonnement 10 entrées *	34,00 €	31,00 €
Abonnement 20 entrées *	63,00 €	57,00 €
Carte 10 heures *	28,00 €	24,00 €
Carte 20 heures *	51,00 €	43,00 €
Enfants moins de 4 ans	Gratuit	

ENTREES PISCINE + SAUNA/HAMMAM (1h)	TARIFS TTC	PRIVILEGES TTC
Piscine + Sauna/Hammam x 1 séance	7,00 €	6,30 e
Piscine + Sauna/Hammam x 10 séances *	60,00 €	54,00 €
Piscine + Sauna/Hammam x 20 séances *	100,00 €	90,00 €
Complément Sauna/Hammam	4,00 €	

COMITES D'ENTREPRISES	TARIFS TTC
Tarif CE : Piscine x 1 séance	3,80 €
Tarif CE : Piscine x 10 séances *	31,00 €
Tarif CE : Piscine x 20 séances *	57,00 €
Tarif CE : Carte 10 heures *	24,00 €
Tarif CE : Carte 20 heures *	43,00 €
Tarif CE : Piscine + Sauna/Hammam x 1 séance	6,30 €
Tarif CE : Piscine + Sauna/Hammam x 10 séances *	54,00 €
Tarif CE : Piscine + Sauna/Hammam x 20 séances *	90,00 €

TARIFS REDUITS (PRIVILEGES) : de 4 à 18 ans, Etudiants, Demandeurs d'Emploi, UTL, Partenaires, CE..., sur présentation de justificatif et pièce d'identité.

ANIMATION	TARIFS TTC
Cours enfant (la séance en période vacances)	7,40 €
Demi-forfait cours enfants x 5 séances (Vacances) *	37,00 €
Forfait cours enfants x 8 séances (vacances) *	59,20 €
Forfait cours enfants (10 séances) *	72,00 €
Jardin d'Ô à l'année *	198,72 €
Forfait cours Adultes (10 séances) *	80,00 €
Aquagym (la séance)	8,00 €
Pilates en salle (la séance)	8,00 €
Forfait cours Pilates en salle (10 séances) au trimestre *	80,00 €
Forfait cours Aqua-Pilates (10 séances) au trimestre *	80,00 €
Forfait cours Aquafun (10 séances) au trimestre *	80,00 €
Forfait cours Aquagym (10 séances) au trimestre *	80,00 €
Forfait 1 cours Aqua.../semaine à l'année *	220,80 €
Forfait 2 cours Aqua.../semaine au trimestre *	147,20 €
Forfait 2 cours Aqua.../semaine à l'année *	441,60 €
Forfait 3 cours Aqua.../semaine au trimestre *	216,00 €
Forfait 3 cours Aqua.../semaine à l'année *	648,00 €
Location Aquabike sans baignade	3,00 €
Location Aquabike 30' + Piscine (le pack)	6,00 €
Location Aquabike 30' + Piscine x 10 séances *	56,00 €

ANIMATION	TARIFS TTC
Location Aquabike 30' + Sauna/Hammam 1h + Piscine (le pack)	10,00 €
Complément séance Aquabike	3,00 €
Activité Prénatale (la séance)	4,20 €
Activité Bébé nageurs (la séance)	4.20 € / accompagnement

COURS PARTICULIERS	TARIF TTC
Cours d'1/2 heure *	14,80 €
Forfait 10 cours de 30 minutes *	133,20 €

GROUPES ENFANTS (PAIEMENT A LA CAISSE)	TARIF TTC
Scolaires / Centres de loisirs / Centres spécialisés ...	2,50 €
Accompagnateurs	Gratuit

ENTREE PISCINE OCCASIONNELLE	TARIF TTC
Individuelle (lors de la fermeture de la partie sportive ou ludique)	3,00 €

*** Carte rechargeable facturée 2.00 € TTC**

Jeton perdu facturé 1.00€ TTC

ACTIVITES ENCADREES (PAIEMENT EN DIFFERE)	TARIFS TTC
Scolaires	2,50€ /séances Encadrants gratuits
ALSH, Lycées, Collèges, Maison des jeunes...	
Centres Spécialisés (IME, CAT, SATRA...)	
Mise à disposition BEESAN	35€ /heure - arrondi à l'heure (ex : 30 min facturées 1h 1h15 facturée 2h)

SALLE DE FITNESS	TARIFS TTC
Avec convention	2,50€ / heure
Hors convention	5€ / heure

LOCATION	TARIFS TTC
Bassin (sportif ou apprentissage)	200€ jusqu'à 45 personnes, au-delà, entrée individuelle plein tarif / personne accompagnant(s) payant(s)
Couloir asso. à caractère nautique	35€ l'heure
Couloir autres asso.	Tarif entrée individuelle - accompagnant payant
Bassin Club de plongée	350€ la saison Hors vacances scolaires

AQUAVAL

ENTREES PISCINE	Tarif HT	Tarif TTC
Adulte	2,92 €	3,50 €
Enfant	1,50 €	1,80 €
Adulte PASS CE	2,50 €	3,00 €
Enfant PASS CE	1,25 €	1,50 €
Adulte x 10	25,00 €	30,00 €
Enfant x 10	12,50 €	15,00 €
Groupe enfant	1,00 €	1,20 €
Leçon adulte x 10 + 10 entrées	100,00 €	120,00 €
Leçon 1er enfant x 10 + 10 entrées	54,17 €	65,00 €
Leçon 2ème enfant x 10 + 10 entrées	45,83 €	55,00 €
Leçon individuelle enfant	12,50 €	15,00 €
Aquagym adulte	6,67 €	8 €
Aquagym adulte x 5 séances	29,17 €	35 €
Jardin aquatique	2,50 €	3 €
Jardin aquatique x 4 séances	8,33 €	10 €
Ecole de natation enfant à l'heure	2,50 €	3 €
Ecole de natation enfant au mois	20,00 €	24 €
Aquabike	6,67 €	8 €

BASES SPORTS NATURE

Plémet – Plouguenast – Saint-Launeuc - Bosméléac

ACTIVITE NAUTIQUE

Location Kayak / Stand Up Paddle (1 heure)	
1 heure	5,00 €
Carte 10 séances	40,00 €

Randonnée accompagnée Rivière (PLEMET)	
de 7 à 17 ans	8,00 €
+ 18 ans	15,00 €
Comité d'entreprise	13,00 €

Séance accompagnée Lac	
la séance Kayak ; SUP ; optimist	7,00 €
Séance catamaran	10,00 €
carte 10 séances	50,00 €

Kayak / SUP / Voile : scolaires ; ALSH ; groupes	
LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	4,20 €
Groupes hors LCBC	5,50 €

AUTRES ACTIVITES

Location	<i>1/2 journée</i>	<i>journée</i>	<i>semaine</i>	<i>mois</i>
VTT	10,00 €	15,00 €		
Vélo Assistance Electrique	15,00 €	20,00 €	70,00 €	240,00 €

Randonnée accompagnée (1/2 journée)	<i>sans matériel</i>	<i>avec matériel (VTT)</i>
de 7 à 17 ans	6,00 €	12,00 €
+ 18 ans	8,00 €	18,00 €

VTT / BMX / Tir à l'arc / Sarbacane / Orientation / Ultimate/ Marche Nordique / Escalade : scolaires ; ALSH ; groupes	
LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	4,20 €
Groupes hors LCBC	5,50 €

Marche Nordique : individuels	
1 trimestre	30,00 €
2 trimestres	50,00 €
3 trimestres	80,00 €

Prix de l'heure éducateur (sans matériel)	
1 heure	19,00 €

Stage multisport individuel	
1 journée	15,00 €
1/2 journée	10,00 €

Accueil groupe	
Nuitée/personne	3,00 €

COMPLEXE SPORTIF INTERCOMMUNAL – MERDRIGNAC

Le complexe sportif intercommunal situé à Merdrignac est composé de 4 salles dont une salle de musculation.

Cette salle est dotée de 20 appareils de musculation (bancs, vélos, tapis de marche...) et accessible tous les jours (sauf pendant les créneaux réservés par les associations) via un badge d'accès remis aux abonnés.

Tarif annuel d'adhésion : 80 euros TTC

CENTRE EQUESTRE INTERCOMMUNAL – LOUDEAC

Dénomination	Tarif HT	Tarif TTC
--------------	----------	-----------

Cotisations		
Cotisation 18 ans et +	51,67 €	62,00 €
Cotisation 12/17 ans	40,00 €	48,00 €
Cotisation -12 ans	35,00 €	42,00 €
Cotisation famille, 3 personnes	116,67 €	140,00 €
Supplément par personne	19,17 €	23,00 €

Tarifs adhérents		
Forfait 10 séances 18 ans et +	100,00 €	120,00 €
Forfait 10 séances 12/17 ans	89,17 €	107,00 €
Forfait 10 séances -12 ans	79,17 €	95,00 €
Forfait 10 séances propriétaire extérieur	83,33 €	100,00 €
Forfait 10 séances propriétaire pension	62,50 €	75,00 €
Tarif à la séance adhérent 18 ans et +	10,00 €	12,00 €
Tarif à la séance adhérent 12/17 ans	8,92 €	10,70 €
Tarif à la séance adhérent -12 ans	7,92 €	9,50 €
Cours particulier adhérent 18 ans et +	22,50 €	27,00 €
Cours particulier adhérent 12/17 ans	20,83 €	25,00 €
Cours particulier adhérent -12 ans	19,17 €	23,00 €

Tarifs non adhérents		
Forfait 5 séances découverte 18 ans et +	66,67 €	80,00 €
Forfait 5 séances découverte 12/17 ans	62,50 €	75,00 €
Forfait 5 séances découverte -12 ans	58,33 €	70,00 €
Une séance 18 ans et + (non adhérent)	15,00 €	18,00 €
Une séance 12/17 ans (non adhérent)	13,33 €	16,00 €
Une séance -12 ans (non adhérent)	11,67 €	14,00 €
Cours particulier 18 ans et +	33,33 €	40,00 €
Cours particulier 12/17ans	30,00 €	36,00 €
Cours particulier -12 ans	28,33 €	34,00 €
Location de poney tenu en main	7,50 €	9,00 €

Stages et Randonnées		
2 jours 18 ans et +	70,83 €	85,00 €
2 jours 12/17 ans	62,50 €	75,00 €
2 jours -12 ans	54,17 €	65,00 €
1 jour 18 ans et +	41,67 €	50,00 €
1 jour 12/17 ans	37,50 €	45,00 €
1 jour -12 ans	33,33 €	40,00 €
1/2 jour 18 ans et +	29,17 €	35,00 €
1/2 jour 12/17 ans	25,00 €	30,00 €
1/2 jour -12 ans	20,83 €	25,00 €

Dénomination	Tarif HT	Tarif TTC
--------------	----------	-----------

Groupes		
Tarif groupe 2 heures d'animation	7,50 €	9,00 €
Tarif séance groupe hebdomadaire	7,50 €	9,00 €
Comité d'entreprise séance 18 ans et +	10,00 €	12,00 €

Concours		
1 parcours concours extérieur	33,33 €	40,00 €
2 parcours concours extérieur	54,17 €	65,00 €
Location de cheval ou transport concours	8,33 €	10,00 €

Tarifs FFE		
Licence Fédérale -18 ans	20,83 €	25,00 €
Licence Fédérale 18 ans et +	30,00 €	36,00 €
Licence Fédérale Amateur	66,67 €	80,00 €
RCPE Fédérale un équidé	26,67 €	32,00 €
RCPE Fédérale 2° équidé et +	19,17 €	23,00 €

Pensions		
Pension de base cheval	237,50 €	285,00 €
Pension cheval avec prestations	262,50 €	315,00 €
Pension journalière cheval	13,33 €	16,00 €
Pension de base poney	187,50 €	225,00 €
Pension poney avec prestations	208,33 €	250,00 €
Pension journalière poney	11,67 €	14,00 €

Autres prestations		
Travail d'équidé / la séance	4,17 €	5,00 €
Utilisation des installations	8,33 €	10,00 €

Utilisation		Prix TTC
Accès centre d'entraînement	Accès aux pistes et/ou carrières par cheval (Temps : environ 1 heure)	5,00 €
	Carnet de 10 accès aux pistes (valable 1 an)	45,00 €
	Carnet de 50 accès aux pistes (valable 1 an)	200,00 €
Location boxe	Jour (10h – 18h) nu et nettoyé par le locataire	10,00 €
	Nuit (16h – 16h J+1) nu et nettoyé par le locataire	16,00 €
	Mois (Convention bail) nu et nettoyé par le locataire	60,00 €
Location boxe avec passages	Location boxe au mois avec passages pistes	150,00 €
Organisation de stage privé	Accès aux pistes et/ou carrières – demi-journée / stagiaire	5,00 €
	Accès aux pistes et/ou carrières – journée / stagiaire	10,00 €
Organisation de stage CREB	Accès aux pistes et/ou carrières – journée	30,00 €
Organisation de manifestation (location centre d'entraînement)	Location du centre d'entraînement – journée	100,00 €
	Location du centre d'entraînement – demi-journée	50,00 €
Location 2 barns	Location mensuelle (Convention GOUYETTE)	1500,00 €

Avant toute utilisation du site, une réservation au préalable est nécessaire, afin de connaître la disponibilité des équipements.

SALLES DE REUNION / BUREAUX

	Lieux	Tarif 1/2 journée	Tarif journée	Capacité	Services
		en € TTC	en € TTC		
LCBC	Salle réunion	30	55	16	vidéo projection paperboard
	Amphithéâtre	100	190	80	vidéo projection micros
	Salle Théo Angoujard	35	65	40	vidéo projection paperboard
Pavillon Météor	Salle Concorde	30	55	25	tableau blanc
	Salle Arts et Métiers	30	55	40	
		10€ la séance sportive			
France Services	Demi salle droite	30	55	20	vidéo projection paperboard
	Demi salle gauche	30	55	14	
	Salle (en totalité)	55	100	36	tableau blanc
MEEF	Salle A ou B	20	35	20	vidéo projection paperboard
		Hors MEEF 25	Hors MEEF 45		
	Salle de réunion (A+B)	30	55	40	tableau blanc visio-conférence
		Hors MEEF 35	Hors MEEF 65		
	Salle informatique P@T	40	75	12	vidéo projection postes informatiques
		Hors MEEF 50	Hors MEEF 95		
	Salle de la Rance	15	25	10	vidéo projection tableau blanc
		Hors MEEF 20	Hors MEEF 35		
	Salle du Lié	15	25	12	vidéo projection tableau blanc
		Hors MEEF 20	Hors MEEF 35		
Bureau d'appoint 2 ^{ème} étage	10	15			
	Hors MEEF 15	Hors MEEF 25			
Salles de réunion Cap Cidéral - Menerpôle		35	65	20	vidéo projection
Bureaux d'appoint Cap Cidéral -Espace Saint-Anne		25	45		

Matériels de reprographie mis à disposition, les photocopies seront refacturées selon le tarif suivant : copie en noir et blanc à 0.10€ TTC et en couleur à 0.15€ TTC.

Salles Moulin à Sons	Associations LCBC (TTC)	Associations extérieures (TTC)
Version 150 places	180 €	230 €
Version 400 places (debout)	350 €	400 €

DUMISTE – Interventions musicales

Tarif prestation	
Interventions en établissement (Hors établissements d'enseignement scolaire)	10 € TTC de l'heure

CAP CIDERAL - LOUDEAC

En € /m ² /mois (HT)	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4
Bureau	4.7	5.7	6.7	7.7
Bureau + Atelier	2.2	2.7	3.2	3.7

Abonnement téléphonique 15.00€ HT/ mois + communications

Abonnement internet 10.00€ HT/ mois

Contrat de domiciliation : 20 € HT / mois

Provision pour charges (pour les bureaux) : 3€/m²

Hangar de stockage Imp. du Général Pendezec - LOUDEAC

	En €/m ² /mois (HT)*
1 Hangar de 1110 m ²	1€

Les charges (électricité et eau) seront l'affaire de chaque occupant.

PARC TREVIRE - TRÉVÉ

	En €/m ² /mois (HT)*
Bureau	6.00
Atelier	1.50
Atelier Partie aménagée	5.00

*+ provision pour charges : 3.86 €/m² partie bureau (entretien, énergie) ; 0.25 €/m² partie atelier (électricité)

*révision annuelle indice INSEE ILAT

Bâtiment SAINT-MAYEUX

	Loyer de base en €/mois (HT)*
Bureau + espace atelier de 132,40 m ²	250 € hors charges locatives
Bureau	3 €/m ² / HT hors charges

*révision indice INSEE ILAT (1^{ère} révision en N+3 pour atelier + bureau), terme échu

Racine 1 - MERDRIGNAC

Tarif de base : 1.75 € /m ² /mois (HT)*	
	M ²
Hall 1	200
Hall 2	200
Hall 3	170
Hall 4	200

* + Forfait charges mensuelles de 100 HT pour hall, 50 € HT si espace modulaire, et révision indice ILAT possible si location prolongée, et refacturation assurance et taxe foncière.

ATELIER RELAIS LA HERONNIERE - MERDRIGNAC

En € /m²/mois (HT)	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4
Atelier	1.5	2	2.5	3.5

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4
Cellule 1 (298 m ²)	447 € HT	596 € HT	745 € HT	1043 € HT
Cellule 2 (190 m ²)	285 € HT	380 € HT	475 € HT	665 € HT
Cellule 3 (190 m ²)	285 € HT	380 € HT	475 € HT	665 € HT
Cellule 4 (190 m ²)	285 € HT	380 € HT	475 € HT	665 € HT

Provision pour charges : Cellule 1, 298 m² : 40 € HT / mois
Cellules 2, 3 et 4, 190 m² : 30 € HT / mois

Les charges :

Le montant de la provision pour charges sera régularisé chaque année au mois de janvier en fonction des dépenses réelles constatées l'année précédente. La provision pour charges intègre les charges suivantes :

- Electricité : chaque atelier étant équipé d'un sous compteur, la facturation se fera en fonction des dépenses réelles
- Entretien des espaces verts : 25 % du coût global
- Eau : chaque atelier étant équipé d'un sous compteur, la facturation se fera en fonction des dépenses réelles

Les charges concernant la redevance ordures ménagère seront l'affaire de chaque occupant.

ESPACE SAINTE-ANNE - MERDRIGNAC

En € /m²/mois (HT)	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4
Bureau	4.7	5.7	6.7	7.7

Photocopies (code individuel, facturation mensuelle) : voir tarifs en vigueur

Abonnement téléphonique 15.00€ HT/ mois + communications

Abonnement internet 10.00€ HT/ mois

Provision pour charges : 3€/m²

Ateliers – COLLINÉE – LE MENÉ

En € /m²/mois (HT)*	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
Atelier	1.5	2	2.5

*+ Provisions pour charges mensuelles : 30 € (comprenant l'eau, l'électricité, l'entretien des espaces verts).

Bâtiments Zone de la Perrière – PLESSALA – LE MENÉ

En € /m²/mois (HT)	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4*
Bureau	5	5.5	6	7
Atelier	1.5	2	2.5	3.5

(*) Année 4 : tarif à titre indicatif pour des motifs de précarité exceptionnels

Les charges seront l'affaire de chaque occupant.

Ménerpole - LE GOURAY – LE MENÉ

En € /m²/mois (HT)*	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
Bureau	5	5.5	6
Atelier*	1.5	2	2.5
Utilisation salle réunion en co-working	Forfait mensuel 50 € jusqu'à 5jrs et 65 € de 6 à 10 jrs (dont 5 € de participation aux charges)		

*Pour les ateliers : Provisions pour charges mensuelles : 30 € (comprenant l'eau, l'électricité, l'entretien des espaces verts).

Le montant de la provision pour charges sera régularisé chaque année au mois de janvier. La provision pour charges intègre les charges suivantes :

- Electricité : chaque atelier étant équipé d'un sous compteur, la facturation se fera en fonction des dépenses réelles
- Eau : il n'y a pas de sous-compteurs donc régularisation selon une part de l'abonnement et de la consommation : 25 % de l'abonnement et de la consommation (il y a 3 ateliers, 25 % restant à LCBC, car il y a des parties communes dans ce bâtiment)

Les charges concernant la redevance ordures ménagère seront l'affaire de chaque occupant.

Pour les bureaux : Forfait pour charges : 3€/m² (eau, électricité, ménage)

Hangard Bellevue – Saint-Jacut du Mené – LE MENÉ

	En €/mois (HT)*
1 Hangar de 180m ² avec espace bureau et sanitaires	2€

*Provision pour charges : 30 € HT / mois

Le montant des charges (électricité et eau) fera l'objet d'une régularisation à la fin de chaque année et sur la base des facturations réelles (abonnements et consommations).

Révision annuelle indice ILAT

Biopole - MÛR DE BRETAGNE - GUERLEDAN

	En €/mois (HT)*
1 Bureau du bâtiment Biopole	110

*révision annuelle au 31/07 indice ILAT, charges incluses

Bâtiment professionnel - MÛR DE BRETAGNE - GUERLEDAN

	Loyer de base/En €/mois (HT)*
1 bâtiment « Kerrouail », 500 m ²	675.83

*révision annuelle indice ILC, hors charges

Bâtiment professionnel – ST GUEN - GUERLEDAN

	En €/mois (HT)*
1 bâtiment, Av. de la Libération, 2500 m ² dont 444 m ² de bâtiment, aire de lavage	2000

*révision annuelle indice INCC, charges incluses

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Tarifs	Intitulé	Prix (TTC)
Tarif A	Redevance contrôle de conception et réhabilitation	140 €
Tarif B	Redevance contrôle diagnostic	85 €
Tarif C	Redevance contrôle périodique dit de bon fonctionnement	85 €
Tarif D	Redevance contrôle des installations pour vente de maison	100 €
Tarif E	Pénalité pour non-conformité de l'installation	170 €
Tarif F	Pénalité pour refus du contrôle diagnostic	170 €
Tarif G	Pénalité pour contrôle réhabilitation dans le cadre d'un refus du contrôle diagnostic	220 €
Tarif H	Pénalité dans le cadre d'un contrôle de bon fonctionnement constatant la non-conformité de l'ANC qui aura pu bénéficier de l'aide à la réhabilitation de l'agence de l'eau dans le cadre de l'opération groupée engagée par la collectivité, et ce 4 ans suivant le 1 ^{er} contrôle de bon fonctionnement précisant la non-conformité et la possibilité de disposer d'une aide à la réhabilitation.	170 €